

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE

Le 26 septembre 2019, l'usine chimique LUBRIZOL située à Rouen, à 250 km de Lille, et classée SEVESO II a pris feu dégageant des milliers de tonnes de produits chimiques dans l'air en plus des milliers de mètres carrés de toiture d'amiantes partis en fumée et touchant plus de 200 communes alentour.

Or, depuis des années déjà la CGT de l'entreprise alertait quant aux risques relatifs à la sécurité et à la santé des salariés et des habitants. Mais la direction a continué à faire la sourde oreille, trop occupée à engranger toujours plus de profits au détriment des salariés et de l'environnement.

En effet, Warren Buffet, capitaliste multimilliardaire et actuel actionnaire de LUBRIZOL, déclarait (des années avant la catastrophe) la chose suivante : « il y a une guerre des classes, c'est un fait.

Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner ». Ce capitaliste, conscient de son appartenance à la classe des riches, revendique faire la guerre aux travailleurs et, par extension, à l'environnement.

Cette déclaration, au miroir de l'incendie de LUBRIZOL, est l'exemple même de ce que la lutte à mener pour « sauver la planète » est en fait indissociable de la lutte à mener contre le capitalisme.

Autrement dit, depuis sa naissance en 1895, la CGT œuvre non seulement à l'amélioration d'un mieux être ici et maintenant (augmentation des salaires, réduction du temps de travail, défense des services publics, etc.), à l'organisation des travailleurs, etc. mais elle œuvre aussi à changer de société et à renverser le capitalisme. La CGT défend donc quotidiennement l'environnement des griffes du capitalisme.

C'est pourquoi, le SELA CGT NORD affirme son soutien aux habitants de Rouen et des communes environnantes et appelle l'État bourgeois et Warren Buffet à assumer leurs responsabilités, c'est-à-dire :

- la requalification des arrêts maladies en accident du travail à la charge de LUBRIZOL ;
- un nettoyage complet des zones polluées par des entreprises spécialisées ;
- un recensement précis des travailleurs et de la population exposés ;
- la mise en place d'un suivi médical spécifique.